

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

## DANS TOUS LES CAS VOUS DEVEZ FOURNIR :

### PRÉSENTER LES ORIGINAUX

- Pré-demande remplie en ligne, imprimée pour votre rendez-vous** ou Formulaire de demande (CERFA à retirer en mairie)
- 1 photo d'identité** couleur de moins de 6 mois, conforme aux normes ISO/IEC19794-5:2005 (expression neutre, visage, oreilles et cou parfaitement dégagés, tête nue).  
Le port de lunettes est déconseillé (interdit pour les montures épaisses).
- L'ancien titre d'identité** (passeport et/ou carte d'identité)
  - En cas de perte : Une déclaration de perte peut être établie au moment du dépôt du dossier en mairie
  - En cas de vol : Une déclaration de vol doit être établie en Gendarmerie et présentée au moment du dépôt du dossier en mairie.
- Un justificatif de domicile :**
  - Si vous êtes majeur : Un justificatif de domicile à votre nom de moins d'1 an comportant votre nom et prénom, lié à votre domicile permettant de justifier votre adresse. (facture d'eau, d'électricité, de gaz, avis d'imposition...)
  - Si vous êtes mineur : Justificatif de domicile au nom du représentant légal de moins d'1 an (facture d'eau, d'électricité, de gaz, avis d'imposition...)
  - Si vous êtes hébergé :
    - une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge
    - une attestation de l'hébergeant datée et signée précisant la date d'entrée dans le logement.
    - l'original d'un justificatif de domicile de moins d'un an au nom et prénom de l'hébergeant
- Titre d'identité du représentant légal **pour les mineurs.**



### **La copie intégrale de votre acte de naissance**

datée de moins de 3 mois :

- POUR UNE 1<sup>ère</sup> DEMANDE
- SI VOUS N'AVEZ PAS DE TITRE D'IDENTITÉ
- SI TITRE D'IDENTITÉ PÉRIMÉ DEPUIS + DE 5 ANS

à demander à la mairie de naissance sauf si celle-ci est reliée au dispositif COMEDEC (Liste des communes reliées à COMEDEC à vérifier sur <https://ants.gouv.fr>)

### **Un justificatif de nom d'usage :**

- Acte de mariage
- Acte de décès de l'époux
- Jugement de divorce avec indication du nom d'usage
- Autorisation écrite de l'ex-époux avec signature légalisée pour conserver le nom d'épouse

### **Preuve de nationalité :**

- Acte de naissance avec mention de nationalité
- Certificat de nationalité
- Décret de naturalisation

### **1 timbre fiscal**

#### **Passeport :**

- Majeur : 86 €
- Mineur de 15 ans et + : 42 €
- Mineur de moins de 15 ans : 17 €

#### **Carte Nationale d'Identité :**

- En cas de perte ou de vol du précédent titre ou si vous ne pouvez pas le présenter : 25 €



Rendez-vous sur [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)  
accessible 24h/24, 7j/7

### **Pour personne Mineure**



- Décision de justice ou la convention relative à l'exercice de l'autorité parentale et à la résidence de l'enfant si les parents sont divorcés ou séparés
- En cas de garde alternée :
  - Justificatifs de domicile et pièces d'identité des 2 parents
  - Jugement de garde alternée